

Activité 4 : Pourquoi la loi est-elle l'expression de la volonté de tous ?

CORRECTION

1) Le nom de la personne qui est à l'origine de cette loi : le président de la République Nicolas Sarkozy

Le nom et la fonction de la personne qui présente la proposition de loi : le sénateur Yvon Collin

Les personnes qui votent la loi : sénateurs et députés

Le nom de l'institution dont dépend l'Agence du Service civique : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

2) A l'aide de cet exemple, complétez le tableau pour montrer qu'il y a séparation entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif dans le vote d'une loi.

Intervention du pouvoir exécutif	Intervention du pouvoir législatif
La loi émane de la volonté du pouvoir exécutif (Président de la République) qui ensuite la met en place avec la création de l'Agence du Service civique.	La proposition de loi est déposée par un sénateur élu et ensuite débattue et votée par le pouvoir législatif : députés et sénateurs.

3) Les citoyens sont des acteurs indirects car ce sont les représentants (qu'ils ont élus) qui ont voté la loi (députés et sénateurs). Ces représentants, également citoyens, sont pour leur part des acteurs directs du vote de cette loi. En s'engageant dans le Service civique, les jeunes citoyens deviennent acteurs de son application.